

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 6 mai 2013 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19h et à laquelle sont présents :

Son honneur **le maire monsieur Yvon Quevillon** et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Madame Ginette Lamoureux
Madame Martine Coulombe	Madame Johanne Bonenfant

Absence motivée : Madame Lucienne Fortin

Monsieur Éric Saumure ing. Junior, M.Envi., coordonnateur du Service de Génie municipal de la MRC-VG est aussi présent pour les sujets suivants :

- Réfection de la rampe de mise à l'eau publique du réservoir Baskatong;
- Fermeture chemin Pont-Rouge;

Madame Julie Rail secrétaire-trésorière adjointe et inspectrice municipale est aussi présente.

#### **ASSISTANCE**

Mesdames Patricia Dionne, Hélène Hubert, Émilienne Labelle, Claudette Lyrette et Reine Simard.

Messieurs Denis Bélanger, Éric Bélanger, Jean-Pierre Chalifoux, Édouard Langevin, Gaston Guindon, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Rhéaume Lyrette, Norbert Potvin et Johns Rodgers.

#### **ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de l'assemblée**

1.1 Ouverture de l'assemblée

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

**3. Adoption des procès verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 2013

3.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 avril 2013

3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 avril 2013

**4. Adoption des comptes et rapports**

- 4.1 Adoption des comptes payés durant le mois d'avril 2013
- 4.2 Adoption des comptes à payer d'avril 2013
- 4.3 Adoption du rapport mensuel des paies d'avril 2013
- 4.4 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2013

**5. Correspondance**

- 5.1 Fraternité des Paramédics de l'Outaouais demande d'appui afin de maintenir la couverture ambulancière des milieux ruraux

**6. Invitation / formation /information / félicitation / remerciement / Colloque-congrès / demande de don**

- 6.1 Don de 200 \$ à la pêche sportive du réservoir Baskatong inc. pour leur activité journée de la relève

**7. Incendie / Sécurité civile**

- 7.1 Changer le répéteur d'onde d'endroit à la caserne 208.55 \$ + les taxes applicables
- 7.2 Installation de batteries ultras performantes pour le site de communication 1 018.50 + les taxes applicables
- 7.3 Renouvellement du contrat pour les radios/pagettes soit un total de 356.18/mois + taxes
- 7.4 Acceptation du service d'entretien et contrat de service 24 heures sur 24 pour le répéteur 55 \$/mois
- 7.5 Information aux pompiers concernant leur formation

**8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement**

- 8.1 Adoption du second projet de règlement no 040213-241 Création de la zone F-112-1 incluant les usages h1, f1, f4, i4 et a5

**9. Voirie**

- 9.1 Autorisation pour dépenses nécessaires pour la réouverture du Pont Rouge
- 9.2 Appel d'offres pour l'achat de 0 3/4 MG 20 10 000 tonnes et 0 2 ½ MG 56 tamisés 3 000 tonnes et mandater le service de génie municipal pour la préparation des documents
- 9.3 Nouvelle programmation 2013 des travaux du programme TECQ
- 9.4 Adoption de la reddition de compte pour Programme d'aide réseau routier local (PARREL)

- 9.5 Engagement d'une pelle pour 80 heures de creusage de fossé sur divers chemins de la municipalité
- 9.6 Formation sur l'abattage manuel sécuritaire d'arbres
- 9.7 Mandat arpenteur-géomètre pour la problématique du terrain sur le chemin Pont-Rouge et limite des hautes eaux
- 10. Hygiène du milieu**
- 11. Environnement**
- 12. Loisirs, Culture et Tourisme**
- 12.1 Programme de soutien à des projets de garde estivale et congés scolaires
- 12.2 Concours embellissement
- 13. Autres sujets et documents le cas échéant**
- 13.1 Tournoi de Golf Branchaud mercredi 12 juin au Club de Golf Algonquin
- 13.2 Tournoi de Golf Fondation de l'Hôpital de Mont-Laurier
- 13.3 Cité étudiante de la Haute-Gatineau demande d'une commandite
- 13.4 Engagement d'une personne temporaire pour combler le surplus de travail
- 14. Parole au public**
- 15. Levée de l'assemblée**

**2013-G-0605-01**

**Ouverture de la présente assemblée**

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu à 19h que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE**

**2013-G-0605-02**

**Adoption de l'ordre du jour**

Le maire, monsieur Yvon Quevillon, procède à l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout des sujets suivants :

- 9.8 Redevance sablière-gravière - Facturation entrepreneur
- 9.9 Mise à l'eau chemin Dan Lunam
- 9.10 Camion local 80 heures

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et demeure ouvert à d'autres discussions.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-03**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 2013**

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-04**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 avril 2013**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-05**

**Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 avril 2013**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 avril 2013 soit adopté tel que rédigé.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-06**

**Approbation des comptes payés durant le mois d'avril 2013**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois d'avril 2013 pour la somme de 91 874.83 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy  
Directrice générale

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-07**

**Approbation des comptes payables du mois d'avril 2013 ainsi que le supplément**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accepte les comptes payables du mois d'avril pour la somme 74 666.23 \$ ainsi que le supplément remis avant l'assemblée pour un montant de 10 990.44 \$ pour un total de 116 802.14 \$ et autorise la directrice générale à retenir le paiement du fournisseur 97493 au montant de 2 714.83 \$ et le fournisseur 92800 au montant de 39 421.08 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus sont engagées.

Betty McCarthy  
Directrice générale

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-08**

**Adoption du rapport mensuel des paies du mois d'avril 2013**

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu d'accepter le rapport mensuel pour les paies du mois d'avril 2013.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-09**

**Dépôt du rapport budgétaire semestriel au 31 mars 2013**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'approuver le dépôt du rapport budgétaire semestriel au 31 mars 2013.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-10**

**Fraternité des Paramédics de l'Outaouais demande d'appui afin de maintenir la couverture ambulancière des milieux ruraux**

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous appuie la Fraternité des Paramédics de l'Outaouais afin que le Ministère de la Santé et des Services sociaux maintienne la couverture ambulancière dans les milieux ruraux.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-11**

**Pêche sportive du Réservoir Baskatong inc.**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous accorde un montant de 200.00 \$ à l'organisme Pêche sportive du Réservoir Baskatong inc. pour leur activité «Journée de la relève».

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-12**

**Matériel et main d'œuvre pour changer le répéteur à la caserne**

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu d'accepter le montant de 208.55 \$ plus les taxes applicables pour le matériel et main d'œuvre pour changer le répéteur d'endroit à la caserne, le tout sera installé par Mobilonde inc. de Mont-Laurier.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-13**

**Installation de batteries ultras performantes pour le système de communication**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité procède à l'installation de batteries ultras performantes pour le système de communication de la caserne en cas de manque d'électricité au coût de 1 018.50 \$ plus les taxes applicables, le tout sera installé par Mobilonde inc. de Mont-Laurier.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-14**

**Renouvellement du contrat pour les radios/pagettes**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu que la municipalité renouvelle le contrat pour les radios/pagettes portatif des pompiers au coût de 368.06 \$/mois plus les taxes applicables, tel que présenté par Mobilonde inc. de Mont-Laurier.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-15**

**Service d'entretien pour le système de communication service d'incendie**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu que la municipalité prenne un contrat de service d'entretien auprès de Mobilonde inc. pour le système de communication du service d'incendie pour 24/24 au coût de 55.00 \$/mois plus les taxes applicables.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-16**

**Lettre d'information aux pompiers volontaires**

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu qu'une lettre soit envoyée à chacun des pompiers de la brigade des incendies de la municipalité de Grand-Remous concernant l'obligation de suivre la formation offerte.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-17**

**Adoption du second projet du règlement No 040213-241**

**Création de la zone F-112-1 incluant les usages h1, f1, f4, i4 et a5**

**Note** *La conseillère, madame Johanne Bonenfant, déclare son intérêt particulier et ne participe ni aux délibérations ni au vote à cette résolution concernant le second projet de règlement N° 040313-241.*

**ATTENDU QUE** le Règlement de zonage N° 074 est en vigueur depuis le 25 janvier 1993.

**ATTENDU QU'**une demande a été déposée, par Madame Johanne Bonenfant et Monsieur Éric Bélanger, afin que la transformation, la fabrication, la consommation et la vente de produits alcoolisés soient autorisées à leur érablière située au 106, chemin des Érables;

**ATTENDU QUE** les usages actuels ne permettent pas l'opération d'une telle activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère madame Martine Coulombe appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux que le deuxième projet de règlement portant le numéro 040313-241 soit adopté par le conseil municipal et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement s'intitule Règlement N° 040313-241 modifiant le règlement de zonage N° 074;

**ARTICLE 2**

Création de la zone F-112-1 incluant les usages h1, f1, f4, i4 et a5 et décrit comme suit :

**2.3.4.1.1 Unifamiliale isolée (h1)**

Sont de cet usage, les bâtiments résidentiels ne contenant qu'un seul logement.



#### **2.3.4.6.1 Forestier I (f1)**

Sont de cet usage, les usages, constructions et espaces reliés à des activités apparentées à la foresterie.

Font partie de cet usage, les espaces, bâtiments et activités forestières suivantes ou de nature s'y apparentant :

Les opérations forestières sans mesures restrictives particulières en dehors des mesures édictées par le décret provincial touchant la protection des rives et du littoral;

- a) La sylviculture;
- b) Les pépinières;
- c) Les entreprises de commercialisation de l'eau potable, à l'exception de la zone F-177;
- d) Les serres sylvicoles et maraîchères;
- e) Les bâtiments affectés aux installations forestières tels les ateliers mécaniques non commerciaux, les entrepôts de machineries forestières et outillage et autres bâtiments semblables;
- f) Les bâtiments accessoires des établissements ci-dessus mentionnés.

#### **2.3.4.6.4 Forestier IV (f4)**

Sont de cet usage, les usages, constructions et espaces reliés à des activités forestières et dont la nature est compatible et complémentaire avec la mise en valeur de la ressource forestière.

a) Font partie de cet usage, les usages, constructions et espaces reliés aux activités forestières suivantes ou de nature s'y apparentant :

b) Les opérations forestières sans mesures restrictives particulières en dehors des mesures édictées par le décret provincial touchant la protection des rives et du littoral;

c) Les érablières commerciales avec ou sans service de restauration;

d) Les entreprises de commercialisation de l'eau potable;

e) Les sylvicultures;

f) Les activités piscicoles;

g) Les pépinières;

h) Les serres sylvicoles et maraîchères

i) Les bâtiments accessoires affectés aux activités ci-dessus mentionnées.

#### **2.3.4.4.4 Artisanale: fabrication et vente (i4)**

Sont de cet usage, les établissements dont l'activité principale est la fabrication et la vente au détail de produits fabriqués sur place. La vente au détail est cependant facultative. Ces établissements possèdent les caractéristiques suivantes:

L'activité de fabrication se fait entièrement à l'intérieur d'un bâtiment. L'habitation à l'intérieur de ce bâtiment est autorisée à la condition qu'elle se situe à compter du deuxième étage seulement et ne peut comporter qu'un seul logement;

La superficie au sol du bâtiment utilisé à des fins de fabrication ne peut excéder cent vingt-cinq (125) mètres carrés. Ledit bâtiment ne peut occuper plus de trente pour cent (30 %) du terrain sur lequel il est implanté;

Pas plus de quatre personnes au total ne sont occupées au procédé de fabrication artisanale;

L'opération de ces établissements ne crée de façon générale ni fumée, ni poussière, ni odeur, ni chaleur, ni vapeur, ni gaz, ni éclat de lumière, ni vibration ou bruit plus intense que l'intensité moyenne normale de la rue aux limites du terrain;

Aucun produit provenant de l'extérieur de l'habitation n'est offert ou vendu sur place, sauf les produits fabriqués sur place;

Toutes les opérations de fabrication s'effectuent à l'intérieur du bâtiment;

L'emplacement sur lequel est effectué cet usage doit comporter au moins l'espace aménagé pour permettre le stationnement de quatre automobiles.

**Font partie de cet usage, les activités suivantes ou de nature s'y apparentant:**

- a) Fabriques de produits laitiers;
- b) Fabriques alimentaires diverses;
- c) Fabriques de boissons;
- d) Fabriques de chaussures;
- e) Fabriques de gants en cuir, de valises, sacs à main et menus articles en cuir;
- f) Fabriques d'articles en grosse toile et de sacs de coton et de jute;
- g) Fabriques d'accessoires en tissu pour l'automobile;
- h) Fabriques de textiles divers;
- i) Fabriques de vêtements;
- j) Fabriques de meubles;
- k) Fabriques de jouets;
- l) Fabriques de lampes électriques et abat-jour;
- m) Fabriques de transformation diverse de papier ou de carton;
- n) Fabriques de produits en argile;
- o) Fabriques d'articles en verre ou cristal;
- p) Fabriques de bijouterie et d'orfèvrerie;
- q) Fabriques d'articles de sport;
- r) Les métiers d'artisanat et ateliers d'artistes;
- s) Fabrique de menus objets en bois;
- t) Les ateliers de réparation de petits appareils électriques, de petits moteurs et de petits outils;
- u) Les bâtiments accessoires servant à l'entreposage des produits fabriqués et de la matière première à la condition qu'ils n'excèdent pas une superficie au sol de cent (100) mètres carrés.

**2.3.4.5.5 Commerciale (a5)**

Sont de cet usage les usages, constructions et espaces reliés à des activités apparentées à l'agriculture, à l'élevage d'espèces animales et aussi à certaines activités artisanales et/ou commerciales.

Font partie de cet usage, les établissements, bâtiments et activités suivants :

- a) Les forgerons;
- b) Les bâtiments nécessaires à l'exercice des activités artisanales n'occupant pas plus de trois (3) personnes sur une base temporaire et/ou permanente;
- c) Les ateliers de réparation de machineries agricoles;
- d) Les kiosques de vente et étalages pour la vente de produits agricoles produits sur la place même de l'établissement agricole;
- e) Les cliniques de vétérinaires pouvant offrir la garde et/ou le soin des animaux;
- f) Les pistes et centres d'entraînement de chevaux de courses.

### **ARTICLE 3**

Dans le cas de la zone la zone F-112-1 les modifications suivantes sont apportées à l'usage commercial (a5), référence 2.3.4.5.5.

#### Retrait :

- a) Les forgerons;
- b) Les ateliers de réparation de machineries agricoles;
- c) Les cliniques de vétérinaires pouvant offrir la garde et/ou le soin des animaux;
- d) Les pistes et centres d'entraînement de chevaux de courses.

#### Ajouts :

- a) Les érablières avec ou sans services de restauration;
- b) 2<sup>e</sup> transformation de produits agricoles y compris la production de produits alcoolisés associés aux produits agricoles provenant de l'exploitation;
- c) La vente et la consommation de produits fabriqués sur place y compris les produits alcoolisés.

### **ARTICLE 4**

La délimitation de la création de la zone F-112-1 s'effectue sur le lot 4 168 598.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Yvon Quevillon  
Maire

Betty McCarthy  
Directrice générale

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de ce deuxième projet de règlement est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **2013-G-0605-18**

#### **Autorisation de dépenses pour la réouverture du chemin Pont-Rouge**

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser les dépenses nécessaires pour la réouverture du chemin du Pont-Rouge.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-19**

**Appel d'offres pour l'achat de 0 ¾ MG-20 et 0 2 ½ MG-56**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale, madame Betty McCarthy et monsieur Éric Saumure du Service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à présenter et à signer tous les documents nécessaires dans la présentation de l'appel d'offres pour l'achat de 10 000 tonnes de 0 ¾ MG 20 et 3 000 tonnes de 0 2 ½ MG56.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-20**

**Nouvelle programmation 2013 des travaux du Programme taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Grand-Remous a reçu une aide financière dans le cadre du programme taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire modifier la répartition des coûts annuels et ajouter des travaux à effectuer sur nos chemins municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu de demander au ministère des Affaires municipales et des Régions, d'accepter la nouvelle grille : estimé des coûts version trois (3) pour l'année 2013.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-21**

**Adoption des dépenses du programme à l'entretien du réseau routier local (PARREL)**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 229 880.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2012;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**POUR CES MOTIFS**, sur proposition de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Grand-Remous informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **2013-G-0605-22**

##### **Travaux de fossés sur divers chemins municipaux**

**ATTENDU QUE** la municipalité effectuera des travaux de creusage de fossés sur divers chemins municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, la conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité demande la liste des taux horaires des machineries à Excavation D. Richard et fils et Mathieu Villeneuve pour plus ou moins 80 heures et autorise monsieur Pierre D. Lefebvre chef d'équipe à faire effectuer les travaux.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **2013-G-0605-23**

##### **Formation sur l'abattage manuel sécuritaire d'arbres**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'accepter l'offre présentée par monsieur Jean-Paul Gélinas conseiller en formation Réseautact afin qu'il donne la formation à nos employés municipaux sur l'abattage manuel sécuritaire d'arbres au coût approximatif de 1 250.00 \$ plus les taxes applicables.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **2013-G-0605-24**

##### **Mandat à la firme AGBR / Délimitation de l'emprise du chemin Pont-Rouge et de la limite en hautes eaux**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu de mandater la Firma AGBR Arpenteurs-Géomètres afin de délimiter l'emprise du chemin Pont-Rouge et de la limite des hautes eaux pour la partie où le chemin s'est affaissée.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-25**

**Facturer les redevances non payées à la municipalité**

**CONSIDÉRANT QUE** la Cie «Les Sablières Maudrey inc.» a omis de déposer des rapports sur les redevances des carrières et sablières pour les années 2010, 2011 et 2012;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe madame Monique Paiement à lui envoyer une facture préliminaire couvrant ces trois années et de mettre cette compagnie en demeure de nous fournir leurs rapports pour ces années.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-26**

**Engagement de camions**

La conseillère, madame Johanne Bonenfant, appuyée de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser le chef d'équipe, Pierre D. Lefebvre, à procéder à l'engagement par alternance de camion local pour plus ou moins 80 heures.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-27**

**Projet de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, mandate la directrice générale, madame Betty McCarthy, pour compléter une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien de garde estivale et de grands congés scolaires.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-28**

**Organisation d'un concours d'embellissement**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité investisse un montant de 800.00 \$ pour l'organisation du concours d'embellissement incluant les prix de participation ainsi que les frais de repas et de déplacement si nécessaire.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-29**

**Tournoi de golf Fondation Jean-Claude Branchaud**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu que la municipalité autorise le maire à participer au tournoi de golf de la Fondation Jean-Claude Branchaud qui se tiendra le 12 juin 2013 au Club de golf Algonquin à Messines au coût de 150.00 \$.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-30**

**Tournoi de golf Fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Martine Coulombe, propose et il est résolu que la municipalité autorise le maire à participer au tournoi de golf de la Fondation du centre hospitalier de Mont-Laurier qui se tiendra le 5 juin 2013 au Club de golf de la Vallée-de-la-Lièvre au coût de 150.00 \$.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-31**

**Cité étudiante de la Haute-Gatineau demande de commandite**

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée de la conseillère, madame Ginette Lamoureux, propose et il est résolu que la municipalité accepte la commandite sous forme de cartes d'affaires au coût de 50.00 \$ pour l'album des finissants 2013 de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2013-G-0605-32**

**Engagement d'une personne salariée temporaire pour combler le surplus de travail pour les services administratifs**

Le conseiller, monsieur Vincent Cloutier, appuyé de la conseillère, madame Johanne Bonenfant, propose et il est résolu d'autoriser l'engagement d'une personne salariée temporaire pour le surplus de travail, les congés de maladie, les vacances annuelles ou autres congés pour les services administratifs.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### Période de questions

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil.

Cette période a débuté à 19h59.

**2013-G-0605-33**

### Fermeture de la présente assemblée

La conseillère, madame Martine Coulombe, appuyée du conseiller, monsieur Vincent Cloutier, propose et il est résolu à 20h30 que la présente assemblée soit fermée.

**Note** Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Yvon Quevillon  
Maire

Julie Rail  
Secrétaire-trésorière adjointe  
Inspectrice municipale